

# LES BOXES À VÉLO 2025

## une nouvelle solution de stationnement de proximité pour le résidentiel

Pour favoriser la pratique du vélo dans l'agglomération, la Communauté urbaine de Dunkerque a mis en place le Plan vélo+ qui vise à proposer des itinéraires sécurisés et confortables, à mieux accueillir les cyclistes et leur matériel avec des solutions sécurisées et diversifiées de parking, à proposer plus de services comme l'aide à l'achat de vélo ou encore à renforcer la culture vélo dans l'agglomération. Tous en selle !



Une boîte à vélo est un service payant de consigne collective installé sur l'espace public. Il s'adresse aux personnes se déplaçant à vélo et rencontrant des difficultés de stationnement à leur domicile. Chaque boîte peut accueillir jusqu'à 5 vélos. Seuls les vélos classiques ou à assistance électrique sont acceptés (les boîtes ne disposent pas de prise électrique). Il n'est pas possible de stationner des vélos aux gabarits non standards type vélo cargo ou porte-bébé. Les trottinettes, tricycles et engins de déplacement personnels ne sont pas autorisés.



Pour plus de facilité, déposez votre demande en ligne sur le portail des aides [www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport/demande-dimplantation-de-boxes-a-velo](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport/demande-dimplantation-de-boxes-a-velo)

## ► LES PRINCIPALES CONDITIONS

- Les boxes sont destinées aux habitants de la Communauté urbaine de Dunkerque, âgés de 16 ans et plus, qui n'ont aucune solution de stationnement pour leur vélo et, prioritairement, aux personnes qui utilisent leur vélo au quotidien pour se déplacer.
- Les personnes résidant en habitat individuel en secteur dense ou dans un très petit collectif constituent la cible principale de ce service.
- Si vous résidez en habitat collectif, nous vous invitons à vous rapprocher de votre syndic de copropriété ou votre bailleur social afin de trouver une solution privée spécifique à votre résidence (amélioration de locaux existants ; création d'un local vélo adapté).
- L'abonnement annuel d'un emplacement est fixé à 50€/an. Il est nominatif et attribue une place dans une boxe précise.

## ► COMMENT FAIRE UNE DEMANDE ?

Le formulaire est disponible à l'accueil de la Communauté urbaine de Dunkerque et des mairies. Il est également possible de le remplir en ligne sur le site [www.cud.fr](http://www.cud.fr)

Vous devez déposer un formulaire sans dépasser 2 demandes par foyer (pour 2 personnes différentes).

## ► LA SUITE DE LA DÉMARCHE

Chaque demande sera enregistrée et numérotée. Vous recevrez un mail de confirmation de réception de celle-ci.

Après avoir vérifié les conditions de recevabilité, elle sera inscrite sur une liste des demandes.

Au fur et à mesure, les services croiseront les demandes (en ciblant prioritairement les secteurs

où les demandes sont nombreuses) avec les possibilités techniques d'implantation.

Vous serez contacté (téléphone et mail) **uniquement** en cas d'avis favorable : place disponible dans une boxe existante OU mise en place d'une boxe dans votre quartier et attribution d'une place dans celle-ci.

**La Communauté urbaine s'engage pour la pratique du vélo et vous propose des solutions performantes de stationnement pour votre bicyclette.**

**Vous vous engagez à vous déplacer plus souvent à vélo**



# FORMULAIRE DE demande de boxes à vélo

**Demande à envoyer par courrier à** Communauté urbaine de Dunkerque - Direction Espaces Publics et Mobilités  
Pertuis de la Marine BP85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1  
**ou par mail à** voirie@ cud.fr

**Si votre demande reçoit un avis favorable**, vous serez contacté par les services communautaires.

Il faudra alors obligatoirement transmettre :

- La copie de votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois (hors facture de téléphone mobile)

## ► TYPE DE DEMANDE (cochez une seule case)

- Demande de place dans une box existante – Nom de la box : \_\_\_\_\_
- Demande d'implantation d'une box dans mon quartier

## ► COORDONNÉES DU DEMANDEUR

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Âge :  16 à 25 ans  entre 26 et 45 ans  entre 46 et 65 ans  66 ans et plus

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone :           Mail : \_\_\_\_\_

## ► COORDONNÉES DU TUTEUR (Pour les personnes mineures)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal :      Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone :           Mail : \_\_\_\_\_

## ► VOTRE SITUATION

Vous habitez :  une maison individuelle  une résidence collective

Vous êtes :  locataire  propriétaire occupant  autre \_\_\_\_\_

En collectif, précisez le nom et le numéro de téléphone du bailleur ou du syndic :

Nom : \_\_\_\_\_ Téléphone :

Pouvez-vous stationner un vélo chez vous de manière sécurisée ?

- Oui chez moi dans un espace facilement accessible (local vélo personnel ou collectif, garage, jardin...)
- Oui chez moi dans un espace (cave, salon, local, balcon...) nécessitant l'utilisation d'un ascenseur ou d'un escalier
- Non

Si vous disposez d'un local sécurisé facilement accessible, pour quelles raisons sollicitez-vous un emplacement dans une box à vélo ? \_\_\_\_\_

Vous utilisez le vélo pour (plusieurs réponses possibles) :

- vous rendre au travail / à l'école
- vous balader
- faire vos courses et autres démarches

Vous utilisez le vélo (1 seule réponse possible) :

- tous les jours ou presque
- régulièrement (env. 1 fois par semaine)
- rarement (env. 1 fois par mois)
- très occasionnellement

Autres informations que vous souhaitez porter à notre connaissance : \_\_\_\_\_

Je certifie l'exactitude des informations transmises.

Date et signature / /

## ► MENTIONS LÉGALES

Les informations recueillies au moyen du présent formulaire de demande d'implantation de boxes à vélos font l'objet d'un traitement informatique destiné à récolter les demandes des habitants pour choisir les lieux d'implantations de boxes les plus adaptés. Il s'agit d'une mission d'intérêt public afin d'apporter une nouvelle solution de stationnement de vélos aux cyclistes.

Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées et traitées dans un fichier informatisé par la Direction Voirie Mobilité de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Pertuis de la Marine - BP 85530 - 59386 Dunkerque Cedex 1.

Nous utiliserons également vos données personnelles lorsque cela est nécessaire pour :

- évaluer la pertinence de ce nouveau service de stationnement (nombre de demandes),
- choisir les lieux d'implantations les plus adaptés pour les boxes à vélo,
- évaluer les besoins (étude statistique permettant d'évaluer l'ampleur du projet),
- gérer une liste d'attente de demandes,
- vous contacter afin de vous informer des suites de votre demande.

L'accès à vos données personnelles est limité aux agents administratifs de notre direction (la Direction Voirie et Mobilité) et du service de la géomatique de la CUD. Les mairies de quartier de la Ville de Dunkerque (Dunkerque Centre, Malo-les-Bains) seront également destinataires.

Pour les personnes qui recevront un avis favorable, les données collectées seront communiquées à notre responsable de traitement conjoint qui est notre délégué de transport, la société STDE - Place de la gare, 59140 Dunkerque - 03 28 59 00 78

Chaque habitant du secteur considéré est invité à faire part de son souhait d'implantation d'une boxe à vélo à proximité de chez lui pour y stationner son vélo. Il transmet pour cela ses coordonnées et quelques informations relatives à son habitation, au besoin/difficulté de stationnement pour son vélo et à sa pratique du vélo.

Vos informations personnelles sont conservées pour une durée maximale de 1 an pour les dossiers retenus et de 3 ans pour les dossiers non retenus afin de laisser de futures chances aux candidatures non retenues, sauf si vous exercez votre droit de suppression des données vous concernant, dans les conditions décrites ci-après.

Pendant cette période, nous conservons vos données de façon sécurisée avec chiffrements et mots de passe afin d'assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous pouvez exercer vos droits directement auprès de la Direction Voirie Mobilité de la CUD - Pertuis de la Marine, BP 85530, 59386 Dunkerque Cedex 1 - voirie@ cud.fr - 03 28 25 92 70

En outre, afin de faciliter l'exercice de vos droits, la Communauté Urbaine de Dunkerque a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez contacter à l'adresse e-mail suivante : protection.donnees@cud.fr, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).

Pour plus de facilité, déposez votre demande en ligne sur le portail des aides :

[www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/  
vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport/  
demande-dimplantation-de-boxes-a-velo](http://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/vie-pratique/la-mobilite-et-le-transport/demande-dimplantation-de-boxes-a-velo)



**Pour tout renseignement, contactez Allo Voirie :** voirie@cud.fr ou 03 28 25 92 70

**Dossier de candidature à renvoyer par courrier à** Communauté urbaine de Dunkerque  
Direction Espaces Publics et Mobilités  
Pertuis de la Marine BP85530  
59386 Dunkerque Cedex 1

**ou par mail à** voirie@cud.fr